



COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS

Arrondissement de Segré

Département de Maine-et-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA

SEANCE DU 26 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre-Pascal BIGOT, Maire.

Etaient présents : MM. Pierre-Pascal BIGOT, Nicolas GUYOT, Laura CLEMENT, Jean-Claude HERMAIZE, Anne-Gaëlle TROTTIER, Philippe CALVEZ, Danielle THOUIN, Marie-Andrée CRASNIER, Daniel BEVILLARD, Marylène GUILLEMOT, Dolores ROBERT, Sylvie DURAND, Florent Désiré NADALI, Angéla MARGUERIE-SUDRE, Nadège GUIBERT, Nicolas TESSIER, Nicolas TOUZAIN, Julie COUILLEAU, David THIERRY, Kévin POITRAL, Adrien BAUDOUIN, Richard RICOU.

Absents excusés : MM. Aline MAUGEAIS (donne pouvoir à Sylvie DURAND)

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle TROTTIER

Date de la convocation : le 18 Mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 22

Quorum : 12

Ayant donné pouvoir : 1

Nombre de votants : 23

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 2 Avril 2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 2 Avril 2026.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 Avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

2 – Commissions Municipales – Modification de la composition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-22,

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 2 avril 2026, le Conseil Municipal a approuvé la composition et la désignation des membres des Commissions Municipales. Il convient d'y apporter quelques modifications comme suit :

- **Finances** (8 membres)

Vice-Président : Monsieur Nicolas GUYOT

MM. CLEMENT Laura, HERMAIZE Jean-Claude, TROTTIER Gaëlle, CALVEZ Philippe, THOUIN Danielle, TESSIER Nicolas, Daniel BEVILLARD.

- **Urbanisme** (5 membres)

Vice-Président : Monsieur Nicolas GUYOT

MM. THOUIN Danielle, ROBERT Dolorès, BAUDOUIN Adrien, RICOU Richard.

- *Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté (CME), Gestion des aires de jeux, Relations avec les écoles (6 membres)*

Vice-Présidente : Madame Laura CLEMENT

MM. CRASNIER Marie-Andrée, GUIBERT Nadège, GUILLEMOT Marylène, DURAND Sylvie, CALVEZ Philippe

- *Voirie, Gestion des espaces verts, Aménagement rural, Déplacements (9 membres)*

Vice-Président : Monsieur Jean-Claude HERMAIZE

MM. CLEMENT Laura, GUYOT Nicolas, THOUIN Danielle, RICOU Richard, TROTTIER Gaëlle, THIERRY David, MAUGEAIS Aline, NADALI Florent Désiré

- *Communication, Promotion, Animation, Patrimoine, Systèmes d'information (6 membres)*

Vice-Présidente : Madame Gaëlle TROTTIER

MM. HERMAIZE Jean-Claude, BEVILLARD Daniel, MARGUERIE-SUDRE Angéla, COUILLEAU Julie, POITRAL Kévin

- *Associations, Sports, Loisirs, Gestion des équipements sportifs (6 membres)*

Vice-Président : Monsieur Philippe CALVEZ

MM. TOUZAIN Nicolas, DURAND Sylvie, TESSIER Nicolas, MAUGEAIS Aline, GUIBERT Nadège.

- *Développement Durable, Transition énergétique, Bâtiments, Environnement (6 membres)*

Vice-Présidente : Madame Danielle THOUIN

MM. GUYOT Nicolas, THIERRY David, NADALI Florent Désiré, MARGUERIE-SUDRE Angéla, BAUDOUIN Adrien

- *Restauration scolaire (6 membres)*

Vice-Président : Monsieur Nicolas TESSIER

MM. TROTTIER Gaëlle, ROBERT Dolorès, COUILLEAU Julie, POITRAL Kévin, CLEMENT Laura.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

Décide d'approuver la composition et la désignation des membres des Commissions Municipales présentées ci-dessus.

3 – Commissions Municipales - Désignation des membres consultatifs

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs en nommant des personnes issues de la société civile.

Sur proposition du Maire, il est demandé au Conseil Municipal de nommer les membres suivants au sein des différentes commissions municipales pour toute la durée du mandat :

Commission Urbanisme :

Madame Mylène SANCHEZ - Monsieur Christophe COUTAULT

Commission Affaires sociales – Intergénération – Citoyenneté – Gestion des espaces partagés – Relations avec les écoles :

Madame LARIVIERE Magalie – Monsieur HAMERY Pierre-Paul

Commission Voirie – Gestion des espaces verts - Aménagement rural – Déplacements :

Monsieur Joël GICQUEL - Monsieur Patrice GUYOT

Commission Communication – Promotion – Animation – Patrimoine – Systèmes d'information :

Monsieur Pierre BABIN

Commission Associations – Sports – Loisirs – Gestion des équipements sportifs :

Monsieur Frédéric POIRIER – Monsieur Alexandre SANCHEZ

Commission Développement Durable – Transition Énergétique – Environnement – Bâtiments :

Monsieur Denis ROBERT – Monsieur Michel BOURGET

Commission Restauration scolaire :

Ecole Léonard de Vinci :

Madame BERTRAND Océane – Madame BONBOIRE Aurélie – Madame SANCHEZ Mylène – Madame YVE Floriane

Ecole Saint Louis :

Monsieur HERMINE Cédric – Madame SUHARD Charlotte – Madame GUILLOT Emilie – Madame PIGUEL Aurélie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de nommer les personnes issues de la société civile mentionnées ci-dessus au sein des différentes commissions municipales pour toute la durée du mandat.

4 – Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Fixation du nombre de membres et désignation - Modification

Monsieur Le Maire rappelle que, par délibération en date du 2 avril 2026, le Conseil Municipal a fixé le nombre de membres du CCAS à 5 et a désigné les membres. Il convient d'apporter des modifications à cette composition.

Il rappelle qu'en application des articles L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, les conditions de fonctionnement des centres communaux d'action sociale, et notamment les règles relatives à la désignation des membres du conseil d'administration sont fixées comme suit.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. comprend le Maire qui en est le président de droit et en nombre égal des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le maire parmi des personnes non membres du conseil municipal. Le Conseil Municipal doit définir le nombre de membres mais dans certaines limites (8 maxi membres élus et 8 maxi membres nommés, le nombre minimal ne peut pas être inférieur à 4 nommés et 4 élus).

Parmi les membres nommés par le Maire, doivent figurer :

- 1 représentant des associations familiales, désigné sur proposition de l'UDAF
- 1 représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- 1 représentant des associations de retraités et de personnes âgées
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

Suite à la proposition de nominations de représentants d'associations, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le nombre du CCAS comme suit :

- Membres élus par le Conseil Municipal en son sein : 6
- Membres extérieurs nommés par le Maire : 6

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de fixer le nombre de membres du CCAS à 6 et de désigner les membres élus comme suit :

- Mme Laura CLEMENT
- Mme Sylvie DURAND
- Mme Marylène GUILLEMOT
- Mme Marie-Andrée CRASNIER
- Mme Aline MAUGEAIS
- M. Nicolas GUYOT

5 – Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Désignation des membres

Monsieur le Maire expose que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire qui en assure la présidence et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de désigner les personnes suivantes sur la liste de contribuables adressée à Monsieur le Directeur des Finances Publiques comme suit :

1) Commissaires titulaires (16)

- GUYOT Nicolas
- CLEMENT Laura
- HERMAIZE Jean-Claude
- TROTTIER Anne-Gaëlle
- CALVEZ Philippe
- THOUIN Danielle
- BEVILLARD Daniel
- TESSIER Nicolas
- CRASNIER Marie-Andrée
- GUILLEMOT Marylène
- MAUGEAIS Aline
- ROBERT Dolores
- DURAND Sylvie
- NADALI Florent Désiré
- BOURGET Michel.
- JARRY Olivier.

2) Commissaires suppléants (16)

- GUIBERT Nadège
- MARGUERIE-SUDRE Angéla
- TOUZAIN Nicolas
- COUILLEAU Julie
- THIERRY David
- POITRAL Kévin
- BAUDOUIN Adrien
- RICOU Richard
- BERTHELOT Mickaël
- SANCHEZ Mylène
- ROLLAND Pierre-Yves
- COLAS Alain
- HAMERY Pierre-Paul
- BEDOUET Bernard
- DAVID Dominique
- GUYOT Patrice.

6 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) – Désignation des membres aux commissions communautaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'installation du Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou le 9 avril 2026, 11 commissions ont été créées et déterminées comme suit :

- 1- Petite enfance, enfance, et jeunesse / Vice-Présidente : Brigitte OLIGNON
- 2- Environnement – Eau et Assainissement – Voirie / Vice-Président : Jean-Pierre BRU
- 3- Mobilités et Bâtiments / Vice-présidente : Véronique LANGLAIS
- 4- Développement économique – Tourisme - Agriculture / Vice-Président : Joël ESNAULT
- 5- Action sociale - Solidarités /Vice-Présidente : Juanita FOUCHER
- 6- Planification territoriale, habitat et accueil des voyageurs / Vice-Président : Jean PAGIS
- 7- Finances /Vice-Présidente : Liliane COURTIN
- 8- Projet de territoire et RSO /Vice-Président : Nicolas GUYOT
- 9- Ressources Humaines / Vice-Président : Pascal CRUBLEAU

10- Mutualisation / Vice-Président : Pascal CRUBLEAU

11- Culture et lecture publique / Vice-Président : Emmanuel CHARLES

Monsieur le Maire propose de définir la répartition des représentants de la commune de Bécon Les Granits dans chacune de ces commissions. Les 4 conseillers communautaires se sont positionnés sur certaines commissions. Les communes de + de 2 500 habitants disposent de deux élus par commission.

Le tableau de répartition des commissions est présenté. Les conseillers municipaux sont invités à se positionner sur les différentes commissions thématiques.

Après concertation de l'ensemble des élus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la désignation des représentants de la commune de Bécon les Granits au sein de chacune des commissions comme suit :

- 1- Petite enfance, enfance, et jeunesse : **Laura CLEMENT et Philippe CALVEZ**
- 2- Environnement – Eau et Assainissement : **Jean-Claude HERMAIZE et Danielle THOUIN**
- 3- Mobilités et Bâtiments : **Danielle THOUIN et Jean-Claude HERMAIZE**
- 4- Développement économique : **Pierre-Pascal BIGOT** – Tourisme : **Gaëlle TROTTIER** - Agriculture : **Nicolas GUYOT**
- 5- Action sociale - Solidarités : **Laura CLEMENT et Marie-Andrée CRASNIER**
- 6- Planification territoriale, habitat et accueil des voyageurs : **Pierre-Pascal BIGOT et Nicolas GUYOT**
- 7- Finances : **Nicolas GUYOT (CCVHA) Pierre-Pascal BIGOT et Marie-Andrée CRASNIER**
- 8- Projet de territoire et RSO : **Philippe CALVEZ et Nicolas TESSIER**
- 9- Ressources Humaines : **Danielle THOUIN et Nicolas GUYOT**
- 11 Culture et lecture publique : **Gaëlle TROTTIER et Daniel BEVILLARD**

7 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Désignation des représentant de la commune de Bécon les Granits

Vu le **Code général des impôts**, notamment l'article **1609** nonies C relatif à la création et à la composition de la CLECT ;

Vu le **Code général des collectivités territoriales**, notamment l'article **L. 2121-33** sur la désignation des représentants des communes dans les organismes extérieurs ;

Vu la nécessité de désigner les représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou pour garantir sa représentation dans le processus d'évaluation des charges transférées ;

Considérant que :

- La CLECT a pour mission d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'EPCI, afin d'assurer la neutralité financière des transferts ;
- Chaque commune membre doit disposer d'au moins un représentant au sein de la CLECT, issu de son conseil municipal ;
- Les membres désignés doivent être des conseillers municipaux, et peuvent être titulaires ou suppléants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de désigner les représentants de la commune de Bécon les Granits au sein de la CLECT de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou comme suit :

- **Membre titulaire : Nicolas GUYOT**
- **Membre suppléant : Pierre-Pascal BIGOT**

De préciser que cette désignation est valable pour la durée du mandat municipal en cours, sauf révocation ou démission

De transmettre cette délibération à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou pour information.

8 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) - Pacte de gouvernance entre la CCVHA et ses communes membres – Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose :

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, codifié à l'article L. 5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales, a instauré la possibilité d'établir un pacte de gouvernance entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Ce document est un document cadre visant à définir les relations juridiques, financières et de fonctionnement des intercommunalités et de leurs communes membres.

Vu la délibération du 9 avril 2026 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou, proposant l'adoption d'un pacte de gouvernance pour la durée du mandat ;

Vu le projet de pacte de gouvernance transmis par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou en date du 28 Avril 2026 soumis à l'avis des communes membres ;

Considérant que ce pacte vise à renforcer la coopération entre l'EPCI et ses communes membres en clarifiant les modalités de gouvernance, de prise de décision et de mutualisation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'approuver le pacte de gouvernance joint en annexe à la présente délibération, tel que proposé par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

9 – Gendarmerie – Renouvellement du bail

Monsieur le Maire expose que la commune loue à l'Etat, pour les besoins de la gendarmerie nationale, un immeuble situé Avenue de la Clercière, composé de 8 logements et des locaux de service et techniques.

Exposé préalable :

- Aux termes d'un acte administratif du 28 avril 2008, la commune de Bécon-les-Granits a donné à bail à l'État, un immeuble à usage de caserne de gendarmerie sis Bécon-les-Granits (Maine et Loire), Avenue de la Clercière, pour une durée de neuf (9) années entières et consécutives, à compter 15 avril 2008 pour se terminer le 14 avril 2017.
- Ce bail a été renouvelé par un acte du 26 février 2018, pour une période de neuf (9) ans, à compter du 15 avril 2017 pour se terminer le 14 avril 2026.
- Aussi, conformément à la clause « Renouvellement » du bail du 26 février 2018, il est procédé à son renouvellement.

Les conditions du bail sont présentées :

• Désignation des locaux :

Sur une emprise foncière cadastrée C n° 1022, d'une superficie 5 000 m², située Avenue de la Clercière – 49 370 Becon-les-Granits, cet immeuble comprend :

- 8 logements (pavillons) dont :
 - 1 T3 de 72 m²
 - 5 T4 sur deux niveaux de 83 m² chacun
 - 2 T5 sur deux niveaux de 108 m² chacun
- Des locaux de service technique de 214,50 m²
- 1 local poubelle de 7,30 m²

Pour une superficie utile brute totale de **921,80 m²**.

• Durée du bail :

La présente location est consentie pour une durée de neuf (9) ans à compter du 15 avril 2026 pour se terminer le 14 avril 2035.

• Conditions financières :

Montant du loyer annuel actuel (révisé au 15/04/2023) : 171 894 €

Nouveau montant du loyer révisé au 15/04/2026 : 172 396,60 €.

Révision du loyer :

Le loyer annuel initial sera révisé triennalement, sur demande du bailleur trois (3) mois avant la date anniversaire du bail, en fonction de la variation de l'indice retenu par les parties, (ILAT), publié par l'INSEE, intervenue entre la date de début de bail et la date anniversaire de la révision.

Vu la demande de l'Etat demandant le renouvellement du bail pour une durée de 9 ans,

Vu les éléments présentés ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le renouvellement du bail de location de la gendarmerie au profit de l'Etat pour une nouvelle durée de 9 ans à compter du 15 avril 2026 jusqu'au 14 avril 2035.

De fixer le montant du loyer annuel à 172 396,60 €,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location à intervenir.

10 – Achat de terrain Rue de Candé (derrière la salle culturelle Frédéric Chopin)

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition des parcelles cadastrées section B N°3022 et 3024 d'une superficie globale de 424 m² appartenant aux Consorts COIFFARD. Ce terrain est situé Rue de Candé à l'arrière de la salle Frédéric Chopin. Ce terrain est classé en zone UE (zone réservée aux équipements dédiés aux activités sportives, de loisirs, culturelles et scolaires) au Plan Local d'Urbanisme. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de projet de valorisation des abords de la salle culturelle Frédéric Chopin (projet d'extension, parking).

Un accord sur le prix de vente a été trouvé sur le montant proposé de 13,50 le m².
Le prix global est donc de 5 724,00 € (424 m² X 13,50 €).

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'acquérir des parcelles cadastrées section B N°3022 et 3024 d'une superficie globale de 424 m² appartenant aux Consorts COIFFARD

De fixer le prix d'acquisition de ces parcelles à 13,50 € le m², soit un montant total de 5 724,00 €,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir et tout document y afférent.

11 – Personnel communal – Centre de Gestion de Maine et Loire – Renouvellement de l'adhésion au service paye

Monsieur le Maire informe que la Commune a adhéré au service paie du Centre Départemental de Gestion de Maine-et-Loire en 1999. Il précise que l'adhésion arrive à échéance deux mois après le renouvellement du mandat électif de l'assemblée délibérante.

Le Centre de gestion assure la confection de la paie des agents. Le service comprend les prestations suivantes :

a) Mensuellement :

- Calculs des traitements et rappels,
- Établissement des bulletins de paye,
- Établissement des états liquidatifs de la paye,
- Transfert des fichiers des virements à la DGFIP,
- Calcul des charges sociales et établissement des états correspondants.
- Transfert des fichiers DSN sur Net-Entreprise,
- Mise à disposition des états de charge mensuels et journaux de paie.

b) Annuellement :

- Mise à disposition des états annuels : bulletins, Etats des charges (URSSAF, CNRACL, IRCANTEC, ...)
- Mise à disposition des journaux de paie (fonds de compensation du supplément familial ...).

Pour 2026, le coût du service est de 5,00 € par bulletin de salaire.

Il propose de reconduire l'adhésion pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De donner son accord sur la reconduction de l'adhésion au service Paye du Centre de Gestion de Maine et Loire,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

12 – Opération Argent de poche – Reconduction du dispositif pour 2026

Monsieur Le Maire rappelle que la commune avait décidé en 2017 de mettre en place le dispositif « Argent de poche ». L'action consiste à proposer aux jeunes domiciliés sur la commune de 16 à 18 ans la réalisation de chantiers sur le territoire de la commune, rémunérés en espèces.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie ;
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes ;

- Améliorer l'image et le comportement des jeunes dans la commune.

Les jeunes interviennent pendant les vacances scolaires (4 semaines cet été) sur un temps de travail de 3 h 30 (de préférence le matin) comprenant une pause d'une demi-heure. La rémunération est fixée à 15 € par mission de 3 heures 30. L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel du service concerné sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver la reconduction du dispositif « Argent de poche » pour 2026,

D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

13 – Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) – Projet de restauration morphologique du ruisseau des Quatre Planches à Bécon les Granits – Convention de travaux - Autorisation

Monsieur le Maire expose que :

Le contrat territorial Eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme vise le retour au bon état écologique des eaux. Pour cela, des travaux de restauration de cours d'eau et de zones humides sont nécessaires. Cet objectif se traduit par divers types d'aménagements.

Un projet de restauration hydromorphologique du ruisseau des 4 Planches a été lancé par le SMBVAR en 2025. L'objectif est de corriger les altérations passées (recalibrage et rectification) par des travaux de renaturation sur un tronçon de 1,3 km, situé à l'aval du cours d'eau sur la commune de Bécon les Granits. Le projet est présenté au Conseil Municipal.

Le projet a pour objectif de retrouver un gabarit et un tracé de cours d'eau plus naturel pour améliorer le fonctionnement hydrologique du cours d'eau et la biodiversité liées à ces milieux.

Les travaux se divisent en 4 secteurs. La commune est concernée par le secteur 4.

Le programme de travaux porte sur les opérations de terrassement suivantes :

- Secteur 1 : Rehaussement léger du fond du lit par recharge granulométrique et resserrement du fond du ruisseau (radiers et banquettes).
- Secteur 2 : Retalutage de la berge gauche, rehaussement du fond de lit et léger reméandrage
- Secteur 3 : Rehaussement du lit mineur, reméandrage dans les points les plus bas des prairies, réaménagement du bassin départemental (rehaussement du fond et repise exutoire), création d'un ouvrage de franchissement, création d'une mare.
- Secteur : Rehaussement léger du fond du lit par recharge granulométrique et resserrement du fond du ruisseau (radiers et banquettes).

Afin d'autoriser le SMBVAR à engager les travaux, il convient de passer une convention entre ledit syndicat et la commune de Bécon les Granits qui a pour objet :

- D'autoriser le SMBVAR à exécuter pour le compte du propriétaire les travaux programmés conformément à l'autorisation environnementale ;
- D'organiser les modalités d'intervention du SMBVAR sur la parcelle communale cadastrée section C N°1274,
- De définir les modalités de financement des travaux, de remise et de gestion des aménagements issus des travaux entre le SMBVAR et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver la convention de travaux de restauration morphologique du ruisseau des Quatre Planches à Bécon les Granits,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à cette affaire.

14 – Finances Communales – Présentation du budget communal

Monsieur Nicolas GUYOT, Adjoint aux finances, présente un diaporama retraçant les grands principes budgétaires applicables à la collectivité.

Il établit également un rappel de la situation comptable de la commune (rappel du compte administratif 2025 et du budget 2026, votés en mars dernier).

Il précise également que le plan pluriannuel d'investissements du mandat en cours 2026-2032 est en cours d'élaboration intégrant les projets en cours et de nouveaux projets issus du travail des nouvelles commissions. Il est décliné par thématiques : bâtiments, équipements sportifs, environnement-transition

énergétique, voirie-réseaux, aménagements divers, ... Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

15 – Travaux

Décisions prises par Monsieur Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 2 Avril 2026 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat.

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

- Voirie urbaine : Réfection de la rue du Bois Guignot – Devis COLAS TP : 3 480,00 € HT – 4 176,00 € TTC. c/2151.
- Voirie rurale : Mise en forme du chemin communal au lieu-dit « Le Grand Roudret » - Devis PIGEON TP de Renazé : 4 164,42 € HT – 4 997,30 € TTC. c/2151.
- Lotissement de Brisâtre : plus-value prix au m² enrobé (cause impact conflit au moyen-orient) – Devis COLAS TP d'ECOUFLANT : 6 615,00 € HT – 7 938,00 € TTC. c/605 du budget annexe Lotissement de Brisâtre.
- Ecole élémentaire Léonard de Vinci : fourniture et pose d'un placard – Devis SMCC de St MAURIC ETUSSON (79) : 1 362,00 € HT – 1 634,40 € TTC. c/21312.
- Complexe sportif : Installation d'une barrière automatique – Devis AUTOMATIC SYSTEM de Changé – 3 609,94 € HT – 4 331,93 € TTC. c/2313-109.
- Complexe sportif : Aménagement de l'entrée du complexe sportif – Devis COURANT TP : 4 231,52 € HT – 5 077,82 € TTC. c/2313-109.
- Compte à terme : retrait d'un montant de 110 000 € pour les besoins de la trésorerie de la commune. Intérêts perçus : 1 792,27 €.

15 - Achats

Décisions prises par Monsieur Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 2 Avril 2026 (alinéa 2 : prendre toute décision concernant les marchés à procédure simplifiée) dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat.

ACHATS - INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Mairie	2 écrans PC + 1 clavier sans fil	BRUNEAU	265,36 €	318,43 €	c/21838

16- Affaires générales et informations diverses

- La Poste : Monsieur le Maire trace le compte-rendu de sa rencontre le 22 Mai 2026 avec un représentant de la Poste venu présenter les services que la Poste peut proposer aux collectivités : repérage des personnes fragiles, recyclage de vêtements de travail, fourniture de matériel reconditionné, adressage, accompagnement sur le dispositif CEE (Certificats d'Economies d'Energie)...
- ENEDIS : Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec M. Pallier, Interlocuteur Privilégié Territorial ENEDIS le 22 Mai 2026. Sa présentation a retracé la mission de service public confiée à ENEDIS sur la distribution de l'électricité (moyenne et basse tension), puis l'évolution de la consommation et production d'électricité sur la commune de Bécon les Granits.
- Visite de la commune par la nouvelle équipe municipale : le compte-rendu de la visite de la commune en vélo le 25 avril 2026 est présenté (joint en annexe). Il est demandé que cette visite se fasse tous les ans afin de pouvoir suivre l'évolution des projets du mandat.
- Préfecture – COPIL Vagues de chaleur : Monsieur le Maire rend compte de la réunion en visio à laquelle il a assisté le 26 Mai 2026 : mise à jour du plan ORSEC Vagues de chaleur précisant les actions à mettre en œuvre sur la commune en cas de forte chaleur : niveau de la gestion des vagues de chaleur, dispositifs d'alerte, bilan de l'été 2025, organisation pour l'été 2026, mise à jour du listing des personnes fragiles. Autres sujets abordés : travaux extérieurs en période de canicule, prévention moustique, prévention noyade, prévention feux de forêt et végétation.

- Inauguration du terrain de Foot5 le 27 juin 2026 à 11 h. Le règlement d'utilisation de ce terrain est en cours de rédaction.
- Accueil des élus et directeurs au Service de Gestion de Segré le 19 Mai 2026 : présentation des missions du responsable du SGC et du Conseiller aux décideurs locaux.
- Tirage au sort des jurés d'assises le 19 Mai 2026 : Monsieur le Maire rend compte du résultat des opérations.
- Constat de dégradations et d'incivilités sur la commune : dépôt de plainte de Monsieur le Maire à la gendarmerie.
- Contestation Modification N°2 du PLU - Recours en annulation et Contestation Révision du PLU – Recours en annulation partielle : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les deux requêtes déposées par Mme de Maillé contre la commune de Bécon les Granits auprès de la Cour Administrative de NANTES ont été rejetées suite à l'audience du 14 avril 2026. La procédure est désormais close.
- Soirée de convivialité agents-élus : depuis quelques années avant les congés d'été, un apéritif dinatoire est organisé entre les agents et les élus avec une association béconnaise. Pour cette année, la date est fixée le 26 juin 2026 à 18 h 30 avec le club de Badminton à la salle Roche Bleue.
- Accueil de la délégation Polonaise du 2 au 6 juillet 2026 : la soirée de gala organisée par la municipalité aura lieu le dimanche 5 juillet 2026 à la salle Frédéric Chopin.
- Ressources Humaines : au service administratif, Arrivée d'Enora JEZEQUEL le 15 avril 2026 sur le poste d'assistant administratif/chargé de communication à temps plein pour compléter le 80 % de Mesdames Pascale COGNE et Dominique PLOQUIN à compter du 1^{er} mai 2026. Au service de restauration scolaire, M. Grégory HUGHES, chef cuisinier a fait part de sa décision de ne pas reconduire son contrat de travail après le 31 août 2026. Une offre d'emploi a donc été diffusée pour le recrutement d'un chef cuisinier à temps complet pour la rentrée scolaire de septembre 2026.

17 – Rapports des commissions

- *Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés, Relations avec les écoles (Laura CLEMENT)*
 - Conseil Municipal d'Enfants (CME) : Laura CLEMENT présente le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal d'Enfants du 9 avril 2026 (joint en annexe) : présentation des nouveaux conseillers municipaux participant au CME (adultes), participation des enfants au Trail du Granit : préparation de leur vente de bonbons et gâteaux.
 - Réunion de la commission le 7 Mai 2026 (compte-rendu joint en annexe) : le compte-rendu est présenté : organisation de la Journée citoyenne du 30 mai 2026 : ramassage des déchets ; Sortie des CM2 à la Mine Bleue le 30 avril 2026 offert par la municipalité (entrées + trajet) ; Opération 1 Fruit à la Récré du 1^{er} au 5 juin avec distribution de fruits dans les 2 écoles (financée par la Mairie) ; problème de bruit à la cantine : plusieurs élus iront déjeuner à la cantine le 19 juin afin d'étudier des solutions pour atténuer le bruit ; point sur le service de transport solidaire ; préparation de la Semaine Bleue qui se déroulera du 5 au 10 octobre 2026 sur le thème « Relions tous les âges dans des territoires engagés ».
- *Commission Voirie, Gestion des espaces verts, Aménagement rural, Déplacements (Jean-Claude HERMAIZE)*
 - Réunion de la Commission le 6 Mai 2026 conjointe avec la Commission Bâtiments, Développement durable, transition énergétique, Environnement (compte-rendu joint en annexe) : Jean-Claude Hermaize présente le compte-rendu de la réunion : point sur les travaux en cours, liste des projets de la commission sur le mandat à intégrer au Plan Pluriannuel d'Investissements 2026-2032.
- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine, Systèmes d'information (Gaëlle TROTTIER)*
 - Réunion de la Commission du 28 avril 2026 (compte-rendu joint en annexe) : Gaëlle TROTTIER présente les principaux points abordés lors de la réunion : ouverture du Musée du Granit du 14 juillet au 31 août 2026 avec le vernissage de l'exposition le 24 juillet 2026 à 11 h ; Supports de communication : mise à jour du Site Internet pour le rendre plus intuitif, pas de Mag en juin 2026, mise à jour du plan de la commune, réactivation du compte Instagram de la commune ; Concours Photos : la commission souhaite le relancer cette année sur le thème « Bécon à travers les saisons » ; Concours Maisons Fleuries : la commission ne souhaite pas le relancer cette année et réfléchit à une version plus moderne si reconduction l'année prochaine.
- *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des équipements sportifs (Philippe CALVEZ)*
 - Réunion de la Commission du 14 avril 2026 (compte-rendu joint en annexe) : Philippe CALVEZ

présente les principaux points abordés lors de la réunion : rencontre avec différentes associations ; Accueil de Polonais : rencontre entre 1 équipe de basket U15 d'Envol Basket contre 1 équipe de jeunes polonaises ; réception des travaux du terrain de Foot 5 : travaux de finition avant l'ouverture et établissement du règlement et du planning d'utilisation ; Journée Olympique avec les enfants des 2 écoles le 23 juin 2026 (financée par la Mairie) : découverte de différents sports (basket fauteuil, combat de joute, ...)

- Réunion du planning des salles avec les associations le 20 Mai 2026 (compte-rendu joint en annexe) : 17 associations présentes. Les réalisations et les projets de la commune envers les associations ont été présentés. Un rappel a été fait sur les modalités de réservations des salles.
- *Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Bâtiments (Danielle THOUIN)*
 - Réunion de la Commission le 6 Mai 2026 conjointe avec la Commission Voirie, Gestion des espaces verts, Aménagement Rural, Plan de Déplacements (compte-rendu joint en annexe) : Danielle THOUIN présente le compte-rendu de la réunion : point sur les travaux en cours, liste des projets de la commission sur le mandat à intégrer au Plan Pluriannuel d'Investissements 2026-2032.
 - Travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Léonard de Vinci : la fin des travaux est prévue pour fin juin 2026.
 - Syndicat 3RD'Anjou : les Points d'Apport Volontaire en contrôle d'accès ont été installés sur le parking rue de Segré. Une étude est en cours sur les poubelles noires et jaunes qui restent sur les trottoirs notamment au niveau de la Place de l'Eglise. En cas d'impossibilité de les ranger dans un local privatif, elles seront retirées et les usagers seront orientés vers les PAV collectifs.

18- Questions diverses

- Séminaire des Correspondants Défense le 29 avril 2026 : Daniel BEVILLARD désigné Correspondant Défense pour la commune de Bécon les Granits, rend compte de la séance d'information des Correspondants Défense qui a eu lieu le 29 avril 2026 à la caserne Verneau. Les missions du Correspondant Défense ont été présentées. Ses attributions concernent bien entendu la pérennisation du lien armée-nation, notamment lors des cérémonies patriotiques organisées lors des commémorations nationales. Le Correspondant Défense remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Sur La commune, seule la commémoration du 11 Novembre est organisée. Il est proposé de commémorer également le 8 Mai en 2027.